MENTORIEL
Formation professionnelle

FORMATION SSCT DES ÉLUS DU CSE - ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS

Santé, sécurité et conditions de travail · Premier mandat · 5 jours · Formation MENTORIEL

DURÉE	PARTICIPANTS	TARIFS
35 heures - 5 jours Présentiel - inter / intra	4 à 12 stagiaires Élus titulaires et suppléants, 1er mandat	Inter : 1 290 € / personne, net de taxe Intra : 4 200 € / groupe, net de taxe

▪ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif principal

Donner à chaque élu les moyens d'exercer son mandat en santé, sécurité et conditions de travail : repérer et analyser les risques, observer le travail réel, connaître les méthodes de prévention pour agir utilement. Programme adapté aux attributions du CSE des entreprises de 11 à 49 salariés.

Public visé : membres élus du CSE, titulaires et suppléants, lors de leur premier mandat.

Prérequis : être élu au CSE.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

→ Situer le rôle, les attributions et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
→ Identifier les acteurs internes et externes de la prévention.
→ Appliquer les principes généraux de prévention et lire un DUERP.
→ Repérer et analyser les risques : physiques, TMS, chimiques, psychosociaux.
→ Conduire une inspection et une enquête après accident (arbre des causes).
→ Utiliser les droits d'alerte et formuler des propositions de prévention.

▪ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

JOUR 1 - Le mandat et le cadre

Journée · 7 h Accueil et attentes ; le CSE : composition, fonctionnement, réunions, heures de délégation, protection des élus ; attributions en santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises de 11 à 49 salariés : réclamations, enquêtes, saisine de l'inspection du travail ; obligation de sécurité de l'employeur. Méthode : apports, quiz.

JOUR 2 - Les acteurs et les fondamentaux de la prévention

Journée · 7 h Acteurs internes et externes : direction, encadrement, référents, service de prévention et de santé au travail, inspection du travail, Carsat, INRS ; principes généraux de prévention ; évaluation des risques et DUERP, actions de prévention ; accidents du travail et maladies professionnelles ; passeport de prévention. Méthode : documents réels commentés.

JOUR 3 - Les risques professionnels

Journée · 7 h Chutes, TMS et manutention, risque chimique, bruit, écran, risque routier ; risques psychosociaux, harcèlement, agissements sexistes, référent harcèlement du CSE. Méthode : études de cas des secteurs des participants.

JOUR 4 - Les outils de l'élu

Journée · 7 h Conduire une inspection ; observer une situation réelle de travail ; enquête après accident : faits, arbre des causes, mesures de prévention ; compte rendu. Méthode : visite de terrain, analyse d'accident complète.

JOUR 5 - Agir et suivre

Journée · 7 h Droits d'alerte : danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes ; préparer une réunion, porter une proposition ; plan d'action de l'élu pour le mandat. Méthode : mises en situation.

ÉVALUATIONS - Contrôle des acquis

Évaluation : positionnement initial, exercice d'analyse d'accident et compte rendu d'inspection, quiz de fin de formation, plan d'action de l'élu ; bilan collectif.

▪ MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Moyens et méthodes

· Formatrice certifiée « Formateur CSE & CSSCT » ; apports appuyés sur les ressources de l'INRS.
· Études de cas, visite de terrain, exercice d'arbre des causes.
· Livret de l'élu ; QR code de suivi administratif et d'émargement.

Évaluation et documents remis

· Analyse d'accident et compte rendu d'inspection ; quiz de fin de formation.
· Plan d'action de l'élu.
· Attestation de fin de formation MENTORIEL.

▪ ACCÈS, FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accès

· Demande écrite de l'élu à l'employeur au moins 30 jours avant la formation ; inscription par téléphone ou courriel.
· Présentiel à Ajaccio (Hôtel Campo Dell'Oro) ou en intra-entreprise dans toute la Corse.
· Formation financée par l'employeur ; temps de formation rémunéré comme du temps de travail, non déduit des heures de délégation.

Accessibilité et contact

· Aménagements PSH étudiés au cas par cas avec le référent handicap.
· Référent handicap : Séverine Molinero - 07 87 55 92 75 - contact@mentoriel.com
· Responsable pédagogique : contact@mentoriel.com - réponse sous 72 h ouvrées

Repère : formation obligatoire pour tous les élus du CSE, titulaires et suppléants (article L. 2315-18 du Code du travail) : 5 jours au premier mandat, 3 jours en renouvellement. Depuis le 28 mai 2026, elle peut être dispensée par tout organisme de formation déclaré, sans agrément préfectoral.